

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La colonie normande de la Sinnamary en Guyane (1626-1636)

Christophe Maneuvrier et Martijn van den Bel

Numéro 180, mai-août 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053529ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053529ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Maneuvrier, C. & van den Bel, M. (2018). La colonie normande de la Sinnamary en Guyane (1626-1636). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (180), 37-58. <https://doi.org/10.7202/1053529ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La colonie normande de la Sinnamary en Guyane (1626-1636)¹

Christophe MANEUVRIER² & Martijn VAN DEN BEL³

La colonisation française de la Guyane prend définitivement pied sur le continent sud-américain avec la reprise de Cayenne aux Hollandais, en décembre 1676, par le Vice-amiral d'Estrées. Il s'agit d'une reprise qui marque l'histoire de la Guyane mais la présence française a connu auparavant plusieurs tentatives de colonisation. Celles des Normands sur les rivières Sinnamary et Counamama, à partir de 1626, constituent les premiers essais d'enracinement dans la Guyane moderne (figure 1). La fondation de ces colonies normandes privées, certainement inspirée par le cardinal Richelieu et par le premier succès de la colonie française de Saint-Christophe aux Petites Antilles, demeure encore très mal connue parmi les historiens de la colonisation française aux Amériques. Suite à la perte des archives de Dieppe en 1685, les seules mentions de cette première colonie française en Guyane se trouvent aux archives régionales, pour la plupart non-dépouillées, ou dans des collections parisiennes, comme celles de Pierre de Clairambault et Pierre Margry, à la BnF de Paris.

Au milieu du XIX^e siècle, certains historiens, comme Ternaux-Compans (1843), commencent à s'intéresser à cette colonie embryonnaire mais leurs écrits sont malheureusement dépourvus de références archivistiques. Quelques décennies plus tard, lors de la Commission internationale qui négocie les frontières nationales de la Guyane entre la France et le Brésil, d'autres historiens, comme Barrey et de la Roncière utilisent vraisemblablement les mêmes documents, en citant la collection de Clairambault comme source principale. Nous avons repris cette collection et comparé les originaux afin de mieux comprendre la succession des bateaux et des

1. Article non compris dans le séminaire.

2. Christophe Maneuvrier est maître de conférences en Histoire médiévale à l'Université de Caen Normandie, CRAHAM/MRSH et directeur-adjoint de la MRSH de Caen.

3. Martijn van den Bel est assistant d'études et d'opérations à l'Inrap GSO / DOM à Cayenne, chercheur associé à la faculté de « L'archéologie des Amériques » de l'Université de Leiden (Pays-Bas), et membre de l'EA 929, Université des Antilles.

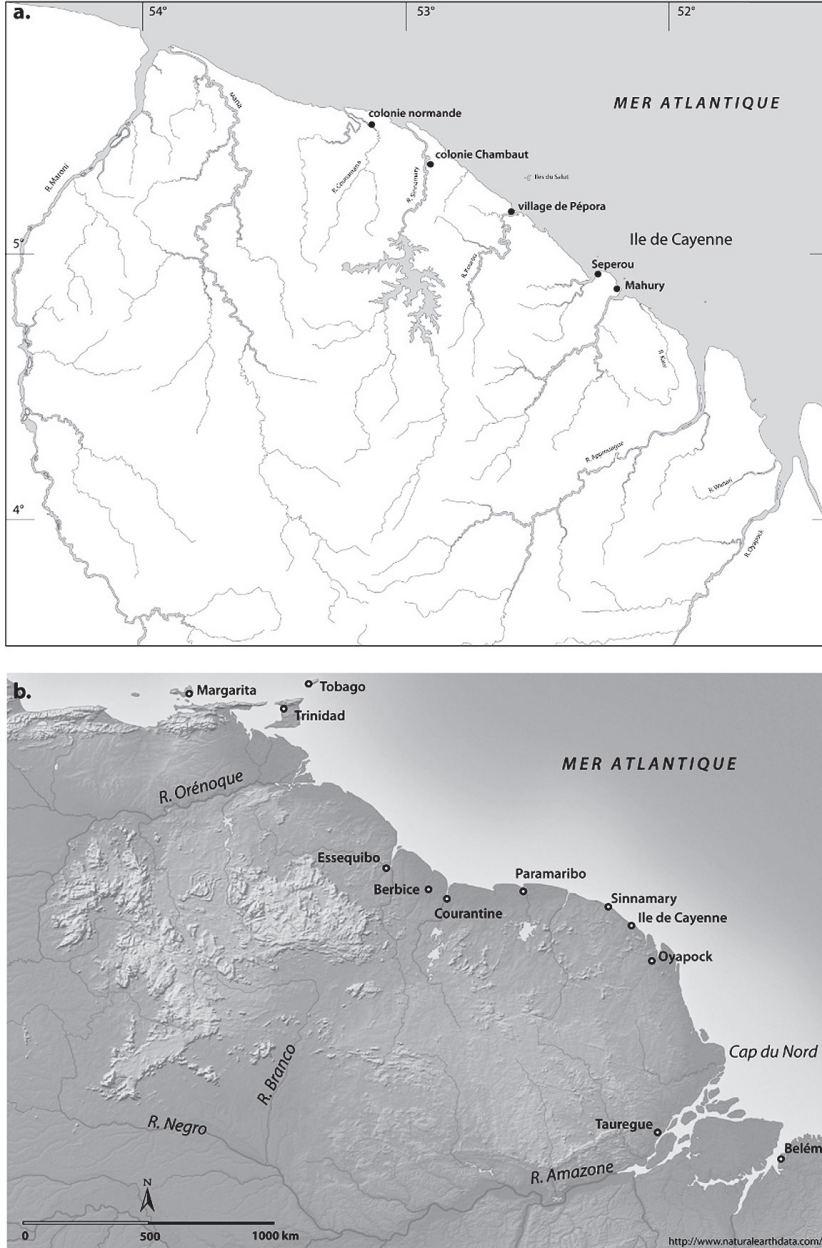


Figure 1 :
(a) Carte du littoral de la Guyane entre l'Oyapock et le Maroni
(b) carte du littoral des Guyanes entre l'embouchure de l'Orénoque et l'Amazone

capitaines qui fréquentent la colonie normande. Nous avons également retrouvé des actes dans les archives de l'Eure qui concernent une vente de terrains effectuée par Jean de Guiry et David Ogier, sieur de Serans, pour financer leur expédition vers la Guyane ainsi que l'arrivée de Joan Mahier (ou Jean Mayer) en 1632 dans cette colonie⁴. De tous ces documents nous présentons ici les transcriptions ainsi qu'une analyse critique.

LA CÔTE SAUVAGE

La Guyane, avec notamment l'île de Cayenne et l'embouchure de l'Oyapock, constitue un lieu de rendez-vous sur la Côte sauvage pour les bateaux anglais, hollandais et français à partir du dernier quart du XVI^e siècle. Il s'agit de commerçants et de corsaires qui fréquentent d'abord l'Afrique de l'ouest pour y obtenir des esclaves, de l'or et de l'ivoire, et qui font la traversée vers le Brésil afin d'y vendre leur marchandise. Ils suivent ensuite la côte brésilienne vers les Guyanes afin de se rendre aux Caraïbes où ils s'attaquent aux bateaux espagnols pour retourner – parfois longeant la côte nord-américaine – en France, via les Açores. Hormis le commerce interlope avec les Portugais au Brésil et les Espagnols aux Caraïbes, ces marins fréquentent également les diverses populations amérindiennes du nord-est du Brésil, de l'embouchure de l'Amazone, de la Côte sauvage et des Antilles, de sorte que certains commerçant s'installent comme facteur ou truchement parmi les Amérindiens afin d'y récolter les produits recherchés. Dans les années 1580, les Français s'installent dans le nord-est du Brésil (Saint-Louis) (désigné sous le terme de « Pérou ») mais ils en sont définitivement chassés par les Portugais en 1614⁵.

À la fin du XVI^e siècle, les Anglais, attirés par le mythe de l'*El Dorado*, se présentent sur l'Amazone et la côte des Guyanes afin de trouver une rivière qui pourrait les amener à la ville de *Manoa*, capital du Roi doré⁶. Les bateaux anglais sont suivis par les Hollandais qui ne veulent pas rater la découverte de ce possible chemin vers l'or. Ces reconnaissances de la Côte sauvage permettent également de faire du commerce avec les

4. André Nardeux, « L'expédition aventureuse en Guyane de trois gentilshommes normands et de leurs vingt-six compagnons (1626-1630) », *Les Normands et l'outre-mer*, J.-P. Hervieux, G. Désiré dit Gosset & E. Barré (éd.), *Actes du 35^e congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Granville, 18-22 oct. 2000)*, Caen, *Annales de Normandie*, 6, Caen, p. 299-304.

5. La présence de De la Ravardière en Guyane n'a été que de courte durée, Jean Mocquet, *Voyage en Afrique, Asie, Indes Orientales et Occidentales. Fait par Jean Mocquet, Gardé du Cabinet des Singularitez du Roi, aux Tuilleries [...]*. Paris, Jean de Heucqueville, 1617. Après un voyage de reconnaissance à l'Oyapock et l'île de Cayenne en 1604 de quelques jours et semaines respectives, il a choisi finalement de fonder sa colonie au Brésil. Comme la Ravardière n'est resté que quelques semaines sur place, on doit considérer ce passage à Cayenne comme une modeste reconnaissance et non comme une tentative de colonisation, et encore moins comme installation durable ou une colonie. Cependant, on note qu'il a embarqué deux rois amérindiens de deux nations différentes.

6. Gérard Collomb et Martijn van den Bel (éds.), *Entre deux mondes : Amérindiens & Européens sur les côtes des Guyane avant la Colonie (1560-1627)*, La Librairie des Cultures 6. Paris, Éditions CTHS, 2014.

Amérindiens, ce qui conduit rapidement à l'installation des premiers facteurs sur les différentes rivières de la région dont l'Oyapock est la mieux connue grâce à plusieurs récits publiés par les Anglais. Les implantations anglaises, hollandaises et irlandaises produisent principalement du tabac –un produit qui se vend encore à un prix élevé en Europe et qui fait l'objet d'un commerce interlope avec l'île de Trinidad– ainsi que des denrées de première nécessité pour lesquelles ils dépendent en réalité largement du commerce et de la merci des Amérindiens.

En raison du harcèlement des Portugais et de relations devenues plus tendues avec les Amérindiens, les Anglais se déplacent vers les Petites Antilles. Un certain Warner, facteur de Roger North sur l'Oyapock, s'installe alors en 1623 sur l'île de Saint-Christophe où il est rapidement rejoint par quelques Français placés sous le commandement de Belain d'Esnambuc⁷. C'est sur cette île qu'on retrouve la première mention d'Henri Chantail, habitant de Saint-Christophe⁸, accompagné de ses parents Jean de Guiry et David Ogier ainsi que du Normand appelé « Chambaut »⁹ ou Guillaume Prempain de Caen¹⁰. Ce dernier est présent quelques années plus tard sur une colonie de Chantail sur les berges de la rivière Sinnamary. On suppose alors que Chantail et Chambaut ont été informés par Warner de la possibilité de faire du commerce en Guyane¹¹. Les raisons pour lesquelles Chantail s'installe à Sinnamary plutôt qu'à Cayenne demeurent pour l'instant obscures mais on doit noter ici que les Hollandais, et notamment les Zélandais, étaient en train de s'installer sur plusieurs rivières de la Côte sauvage dont celle de Cayenne.

D'autres individus cherchèrent à s'installer en Guyane puisque Jacques-François Artur rapporte que des marchands rouennais envoyèrent 26 hommes sur l'embouchure de la *Senamary* et de la *Conamama* en 1624

7. Jacques Petitjean Roget, « Saint-Christophe, première des Isles françaises d'Amérique », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Martinique* 24, 1981, p. 1-56.

8. Réal Ouellet (éd), *La colonisation des Antilles. Textes français du XVII^e siècle*. Paris, Éditions Hermann, 2014, vol. 1, p. 114-115. Depuis 1619, Henri de Chantail, écuyer cabote entre le Brésil et les Antilles comme enseigne et lieutenant de Pierre Belain d'Esnambuc. Voir aussi Petitjean Roget 1981, p. 6 ; Jean-Pierre Moreau, *Les Petites-Antilles de Christophe Colomb à Richelieu (1493-1635)*, Paris, Éditions Karthala, 1992, p. 188-190.

9. Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française. En quête d'un empire colonial, Richelieu*, Paris, Plon, 1910, tome IV, p. 668-669.

10. Jacques Bouton, *Relation de l'Établissement des Français depuis l'an 1635 en l'île de la Martinique, l'une des Antilles de l'Amérique suivi d'Hyacinthe de Caen, Relation des îles de Saint-Christophe, Gardeloupe et la Martinique, gigantes par les 15 degrés au-deçà de l'Equateur. Introduction par Vincent Huyghes-Belrose, Yves Le Bras & Réal Ouellet*, Paris, Éditions Hermann, 2014, p. 2. Voir Jacques Petitjean Roget (1981, p. 9) pour Guillaume Prempain qui reprend finalement Philippe Barrey, *Le Havre-Maritime du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1917, p. 110. Ce dernier signale que Périer n'a pas mentionné Prempain et que Belain n'était pas accompagné de ses associés lors de la signature du Traité du 13 mai 1627 : il s'agit alors d'un homonyme. Barrey suggère qu'il est possible que l'arrivée de Chambaut soit postérieure de quelques années et qu'il ait rejoint un navire hollandais [ou anglais] visitant la côte des Guyanes (idem, p. 110, note 4). Ceci semble plausible car le Néerlandais De Vries, qui visite Chambaut en 1634 à Sinamarie, remarque effectivement que Chambaut était là depuis trois ans (cf. infra).

11. Barrey 1917, p. 10 rappelle aussi « une relation de causalité » entre Chambaut et la colonie en Guyane. Le père Duterte mentionne Chantal [sic] et Chambaut en 1627 lors de la division de l'île de Saint-Christophe entre les Français et Anglais, Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire generale des Antilles, habitué es par les François*, divisée en deux tomes, et enrichie de Cartes & de Figures, Paris, Chez Thomas Jolly, 1667 tome I, p. 17-18.

(en non en 1626 !)¹². Il est vrai que l'historien Pierre Margry donne aussi l'année 1624 en faisant référence à un « Mémoire historique sur la Guyane jusqu'en 1690 »¹³. Le curé Le Ber évoque dans *La Vigie* du 7 juillet 1936 peut-être cette information et propose que Mathieu Bontemps ait été à la tête de cette tentative normande car « le 20 septembre 1624, le capitaine Jacob Bontemps obtenait de l'amiral de France un congé « pour faire le voyage par mer au Cap du Nord et lieux circonvoisins, pour y faire vente, troque et échange de marchandises ». Selon cet auteur, le père Bontemps aurait envoyé son fils Jacob avec Gabriel Letellier dans *La Notre Dame* au Cap du Nord, laquelle était de retour le 26 juillet 1625 à Dieppe¹⁴.

Ensuite, toujours selon Artur qui reprend Charles de Rochefort¹⁵, le commandeur De Poincy de Saint-Christophe envoie en 1624 (aussi ?) quelques navires à la rivière *Mayacarré* (Amapá, Brésil) pour y commercer avec les Amérindiens¹⁶. Artur continue son chapitre « normand » en faisant référence à Clément Bargau qui avait pris le commandement d'un groupe qui s'était soulevé contre de Poincy¹⁷. Une partie des colons resta à Cayenne, mais les autres, voulant soutenir leur général et donc en désaccord avec Burgau [*sic*], partirent vers la Sinnamary où se trouvaient encore quelques colons. Parmi eux, dit-on, Françoise d'Aubigné¹⁸, marquise de Maintenon, seconde épouse de Louis XIV, alors enfant¹⁸. Artur termine son discours en disant que ces Français – ou plutôt Normands – entre temps installés à Cayenne en 1633 [le premier fort français ?] se rendent ensuite en France et courtisent Poncent de Brétigny qui vend tous ses biens et monte quelques années plus tard une expédition pour la Guyane¹⁹.

LES TEXTES : DOCUMENTS 1 À 3

Trois textes, pour certains connus par plusieurs versions, permettent de jeter un éclairage nouveau sur les débuts de cette colonisation dans laquelle des Normands furent particulièrement impliqués.

12. Jean-François Artur, *Histoire des Colonies françaises de la Guianne*. Transcription établie, présentée et annotée par Marie Polderman, Matoury, Éditions Ibis Rouge, 2002, p. 137-138.
13. FR-BnF Naf 9336, f. 28. L'historien Henri Ternaux-Compans, *Note historique sur la Guyane française*, Paris, Chez Firmin Didot Frères, 1843, p. 38, note 1, reprend nettement la *Collection de mémoires de Correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guiane française et hollandaise*, 3 Tomes, Paris, Baudouin, 1802, de Pierre-Victor Malouet et notamment le premier tome.

14. FR-BnF Naf 9336, f. 28.

15. Charles de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique* [...]. Rotterdam, Arnould Leers, 1658, tome I, p. 31.

16. La date semble erronée mais, plus généralement, les Français se présentent clairement sur la côte des Guyanes selon Major John Scott pendant cette époque, Vincent Harlow (éd.), *Colonising expeditions to the West-Indies and Guiana, 1623-1667*, Works issued by The Hakluyt Society, Second Series 56. London, The Hakluyt Society, 1925, p. 141.

17. C'est en 1640 que « Clément Bugaud » mène une révolte de plusieurs anciens habitants de l'île de Saint Christophe contre la politique de De Poincy mais ils « s'en allerent en terre ferme, où je crois qu'ils ont donné commencement à la Colonie de l'Isle de la Kayenne », Du Tertre 1667 tome I, p. 167.

18. Artur 2002, p. 138.

19. *Ibid.*, p. 139.

1. *Mémoire contenant les droits de la France...*

Ce mémoire, non signé mais attribuable à l'abbé Claude Bernou (1638-1716), est connu par deux versions manuscrites conservées dans les papiers de l'abbé Bernou passés dans la collection Clairambault à la BnF²⁰. L'attribution à Claude Bernou n'est pas certaine, mais elle est très probable puisque l'on sait qu'il rédigea une série de mémoires pour défendre les droits de la monarchie française en Amérique dans les années 1670 / 1680. De plus, le récit se prolonge jusqu'à l'année 1667, ce qui constitue un terminus post quem pour sa rédaction. L'auteur y mentionne parfois ses sources comme lorsqu'il indique se référer aux récits des expéditions de Lawrence Keymis²¹, Jean Mocquet²², et de celle de Brétigny de 1643 par Paul Boyer, sieur du Petit-Puy²³. Il ne donne toutefois aucune précision concernant la source du passage dans lequel il rapporte l'expédition de Chantail et son installation à Sinnamary, mais il pourrait s'agir de la petite chronique anonyme (document 2).

Document 1 : « Mémoire contenant les droits de la France sur les pays situez à l'Ouest de la Riviere des Amazones »

Il y a plus de cent ans que les François ont commencé à faire commerce avec les peuples²⁴ de Guiane ou des pays situez à l'ouest ou à la gauche de la riviere des Amazones ou de Maragnon²⁵. Laurent Keymis, anglois, dans sa relation rapportée par Jean de Laet, d'Anvers, dit qu'étant en ce pays là, l'année 1596²⁶, il apprit des Indiens²⁷ que les François avaient accoutumé d'y charger une certaine espèce de bois de Brésil. Jean Moquet dans la relation de ses voyages rapporte celuy qu'il fit en ce pays en 1604 avec le capitaine Ravardiere et de quelle maniere ils firent commerce avec les Indiens de la riviere d'Apoco²⁸, située entre l'isle de Cayene et la riviere des Amazones a quatre degrez et demi de la ligne, et avec ceux de l'isle de Cayene. Il dit aussi que le capitaine Ravardiere y avoit deja fait un autre voyage. Depuis ce temps là, les François continuerent a y faire commerce et commencerent bientost aprez a y habiter.

20. *Pièces relatives aux Colonies françaises de l'Amérique, et particulièrement à la Nouvelle-France ou Canada (1673-1697)*, Papiers de l'abbé Bernou. BnF, Clairambault 1016. La version A se trouve aux folios 635-641 ; la version B aux folios 626-627. Ce « *Mémoire contenant les droits de la France sur les pays situés entre la rivière des Amazones et celle d'Orénoç* » a peut-être été aussi utilisé par Victor Malouet dans ces *Mémoires* (voir note 10) en faisant mention d'un document « Tiré du dépôt, 1688 ». Selon l'abbé Anthiaume, *Cartes marines, constructions navales, voyages de découverte chez les Normands, 1500-1650*, Paris, Ernest Dumont, 1918, Vol. II, p. 171, note 2, il s'agit peut-être d'un manuscrit de la plume du gouverneur De Férolles, faisant aujourd'hui partie de la collection Moreau Saint-Méry aux ANOM. Cependant ce titre se trouve aussi dans la collection ce qu'on présente ici.

21. Laurence Keymis, *A relation of the second voyage to Guiana, performed and written in the year 1596*, Londres, Dawson, 1596.

22. Mocquet 1617.

23. Paul Boyer, Sieur du Petit-Puy, *Relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que Monsieur de Brétigny fit à l'Amérique Occidentale*. Paris, Chez Pierre Rocolet, 1654.

24. B : Indiens

25. B: des pays situez entre la riviere des Amazones et celle d'Orenoc

26. A: 1598

27. B: sauvages

28. B: Apapoco

En 1626²⁹ quelques marchands de Rouën y envoyèrent une colonie de 26 hommes commandez par le sieur de Chantail et par le sieur Chambaut, son lieutenant, qui s'establirent sur les bords de la riviere de Sinamary, a 30 lieues a l'ouest de Cayenne, qui entre dans la mer par les 4 degrez et demi de latitude. En 1628, le capitaine Hautespine mena une nouvelle colonie de 14 hommes a la riviere de Conanama a 5 lieues à l'ouest de Sinamary et y laissa le nommé Lafleur pour commandant avec une barque armée. En 1630, le Capitaine Le Grand y mena 50 hommes et en 1633, le Capitaine Gregoire y mena quelques autres³⁰.

La même année 1633 plusieurs marchands de Normandie formerent une compagnie et obtinrent des lettres patentes du feu roy Louis 13e et du cardinal de Richelieu chef et surintendant de la navigation de France pour faire seuls le commerce et la navigation de ces pays la qui n'estoient ocupez par aucun aultre prince chrestien, et dont les bornes furent marquées dans ces lettres par les rivierez des Amazones et d'Orenoc. Même cette compagnie fut nommée la compagnie du Cap de Nort qui est celui qui borne l'embouchure de la riviere des Amazones du côté gauche ou du nord.

Au mois de décembre 1638, le même cardinal de Richelieu confirma et augmenta les privileges de la compagnie du cap de Nord par d'autres lettres ou il est dit expressement que les associez de cette compagnie continueroient les colonies commencées a l'entrée de la riviere de Cayene et dans la riviere de Marony vers le cap de Nord et s'establiroient d'austres les pays non habitez par aucung prince chrestiens entre la riviere d'Orenoc icelle comprize.

En 1643, on forma une nouvelle compagnie plus forte et ou s'interessent beaucoup de gens de qualité, qui apres avoir obtenu du roy des lettres patentes avec de nouveaux privilèges, y envoyèrent pour gouverneur le sr Poncet de Bretigny avec trois cents hommes pour y habiter ainsi qu'il est rapporté dans la relation imprimée de ce voyage³¹.

2. *La chronique anonyme de la colonie de Sinnamary*

Ce très court document n'a pas de titre, et il n'est connu que par deux versions légèrement différentes copiées dans les papiers de l'abbé Bernou³². La trame générale du récit montre bien que ces deux versions sont issues d'une même source aujourd'hui perdue. La version A s'arrête avec l'arrivée de Poncet de Brétigny de 1643, ce qui pourrait indiquer que le récit primitif fut rédigé lors des préparatifs de cette expédition, la version B ayant été poursuivie par la suite.

On note entre ces deux versions un certain nombre de différences, notamment sur des noms de lieux et de personnes. Le nom du capitaine que l'historiographie a retenu est celui de Belleville, mais la version A donnant Berville, on peut se demander si ce n'est pas cette dernière qui

29. A : 1624

30. B : 6 hommes. Pour ce capitaine Grégoire de Dieppe voir aussi Charles et Paul Bréard, *Documents relatifs à la Marine normande*, Rouen, A. Lestringuant, 1889, p. 196 ou encore Du Tertre 1667 tome I, p. 360.

31. Boyer 1654.

32. *Pièces relatives aux Colonies françaises de l'Amérique, et particulièrement à la Nouvelle-France ou Canada (1673-1697)*, Papiers de l'abbé Bernou. BnF, Clairambault 1016. La version A se trouve au folio 676, elle est un abimée sur son côté droit ; la version B au 674 r et v.

est la bonne, d'autant qu'il existait une paroisse portant ce nom à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Dieppe.

La Version A insiste davantage sur le rôle des Normands : elle indique le nom du navire (*La Fleur de Lis*), précise qu'il avait une contenance de 60 tonneaux (ce qui en fait une nef assez modeste), et signale les noms de Chantail, Guiry et Ogier (désigné ici par celui de son fief, « Seran »). Elle décrit plus longuement l'action de Jean des Vaux qui porta secours à la colonie en 1637. Le nom de cet individu ne permet pas de proposer une identification certaine du personnage mais il est possible qu'il s'agisse d'un parent des frères de Vaulx, eux-mêmes fils d'un capitaine de navire : Jacques de Vaulx qui fut chargé par le roi d'entreprendre une expédition vers le Brésil et les Caraïbes, nous a laissé un traité de navigation daté de 1583 dédié au duc de Joyeuse, tandis que son jeune frère, Pierre de Vaulx, était pilote royal à Havre et cartographe. On connaît de lui une carte de l'océan atlantique de 1613³³.

Pour toutes ces raisons, on peut considérer comme probable l'hypothèse selon laquelle cette chronique aurait été rédigée quelque part en Normandie ou au moins rédigée par un auteur d'origine normande.

Document 2 : Chronique anonyme de la colonie de Sinnamary

Version A

[676r] L'an six cens 26, le *capitaine* Berville de Dieppe partit dudit lieu dans la barque ditte La fleur de Lis, du port de 60 tonneaux, portant monté de six petites pieces de breteuil et portant vingt six hommes envoyez aux Costes de Caribane pour y planter une colonie françoise soubz le commendement de Chantail, lionnois, Guiry, et Seran, ses parents, et Chambault, nortmand, son lieutenant. Ils y arriverent en 6 semaines, habiterent Sinnamary.

Et en 28 Haute-Espine leur ayant ramené du secours de 14 hommes, ils allerent s'habituër dans Counanama. Lafleur leur demeura commendant une barque pour courir la cotte.

En 30, Chambault resté seul par la mort de Chantail eut du secours du Capitaine Legrand 50 hommes dont ils lhabandonnerent peu apres parce qu'ils mouroyent

Version B

l[674r] En 1626 le *capitaine* Belleville, de Dieppe, mena par ordre de quelques marchand de Roüen 26 homes souz le commandement de Chantail, Lyonnois, et de Chambaut, normand, son lieutenant, et ils establirent leur petite colonie françoise sur les bords de la riviere de Synamari, en la Coste de l'Amerique dite Cap de Nort, depuis Guyane et France equinoctiale, entre les rivieres de Amazones, soubz la ligne et de Orenoque vers l'isle de la Trinité.

En 1628, le *capitaine* Hautespine amena un secours de 14 homes qui allerent habiter dans Conanama proche Synamari. Le nommé Lafleur demeura, commandant une barque pour courir la coste.

En 1630, le *capitaine* Le Grand y fut avec 50 hommes, mais faute de vivres et de marchandises pour en troquer, les sauvages leurs declarrerent la guerre

33. Danièle Baveret, Pascal Goutagny et Josette Méasson, *Les Cartographes & les nouveaux mondes. Une représentation normande des grandes découvertes*, Rouen, éditions Point de vues, 2001 ; « Jacques de Vaux, le traité de navigation, 1583-1584 », p. 205-218 et « Pierre de Vaulx, carte de l'océan atlantique, 1613 », p. 229-239. Carte de Pierre de Vaulx : BnF, département des Manuscrits, Français 150, f. 26v.

de faim, faute d'estre assistés de France pour le maintenir par contre les sauvages crainte desquels ils n'osoient travailler et ne pouvoient tirer de vivre d'eux manquant de marchandise.

[*Ces lignes ajoutées en marge*] En ce mesme temps, les Hollandois saisirent Berbice, Essequire, et autres petites rivieres prochaines, qu'ils tiennent encore. Yans van Driz occupa aussi maintenant Mayacarry et Cassipoury.

En 35, Gregoire, *capitaine* leur amena six hommes Marohet anglois qui [...] s'estoit cependant habituée des l'année vingt neuf do[...] Suriname, et Sorame, et Courouïny fut chassé e[...] le temps aveq perte de plus de deux cens des siens m[...] par les sauvages. Les Irlandois qui s'estoient alors s'in[tallés a] Coapenhann y furent de mesme massacrez. Alors, ainsi [cette] fureur des sauvages rendit aux François ce que leur negligence avoit perdu :

Jean des Vaux leur amena un chirurgien. En 37, *septembre*, Chambault estoit mort de desplaisir de se voir abandonné par la compagnie qui, loing de recognoistre sa generosité d'avoir refusé mille pistoles de David Pitre, Hollandois, pour placer en ces lieux l'estendard des estats au lieu de celuy de France, ne luy envoyoit nulle marchandise ni commoditez et retenoit injustement ses gages et ses profits.

Bichot y passa en 39 qui leur mena quatre hommes.

Enfin Jean des Vaux y passant un an apres emporta leur marchandises et les

de sorte que Chambaut qui commandoit apres la mort de Chantail fut obligé de tenir ses gens pour travailler en perpetuelle garde, ce qui fit que 25 homes des 50 deserterent.

En cette année, en 1629, les Hollandois s'establirent a Esquilve, Barbice³⁴, et autres rivieres voisines et un nommé Jants Vendriz occupa Maÿcarey et Cassipoury³⁵. Les Anglois s'establirent aussy a Suriname, Sorame et Courouïny mais les sauvages en 1633 massacrerent le general Maucher et 200 Anglois³⁶. Et les Irlandois furent aussi massacrés dans Coupename, riviere de cette coste.

Les Hollandois proposerent a Chambaut **abandonner** d'arborer et reconnaître le pavillon hollandois, et qu'il auroit mil pistoles mais il le refusa genereusement.

En 1633, le *capitaine* Gregoire y mena 6 homes.

En 1637, le *capitaine* Jean des Vaux y mena un chirurgien commandé apres la mort du pauvre Chambaut qui de chagrin et de douleur devoit sortir cette colonie faute de secours de France, ne put supporter ce des plais[ir].

[674v] En 1639, le *capitaine* Bichost y passa et y laissa 4 homes.

En 1640, *ledit* Jean des Vaux chargea et ramena quelques marchandises des pays, et leur promis un secours dans peu.

En 1643, le *sieur* Poncet de Bretigny y fut commandant avec 300 homes et

34. À la Berbiche, la famille zélandaise d'Abraham van Pere est installée depuis 1627, Martin van Wallenburg, Alistair Bright, Lodewijk Hulsman et Martijn van den Bel, « The Voyage of Gelein van Stapels to the Amazon River, the Guianas and the Caribbean, 1629-1630 », *The Journal of the Hakluyt Society*, 2015 : http://www.hakluyt.com/journal_index.htm

35. Wouter Crants part avec ses hommes sur le navire *Hoop* du capitaine Jan Vedrix vers la Côte sauvage pour y commercer, Lodewijk Hulsman, *Nederlands Amazonia. Handel met indianen tussen 1580 en 1680*, Thèse doctorale de l'Université d'Amsterdam, 2009, p. 120, note 84.

36. Sir Henry Colt mentionne une colonie anglaise à « *Charama* » (Sulama, rivière Suriname), où est installé l'Anglais Marshall, David Pietersz de Vries, *Korte Historiaal ende Journaels Aenteykeninge van verscheyden Voyagiens in de Vier Deeles des Werelds-ronde, als Europa, Africa, Asia, ende Amerika gedaen* [...]. Brekegeest, Symon Cornelisz, 1655, p. 134 ; Joyce Lorimer, *English and Irish Settlement on the River Amazon 1550-1646*. Works issued by The Hakluyt Society, Second Series 171, London, The Hakluyt Society, 1989, p. 112, note 6.

repeut d'espoir de secours, jusques en quarente trois que Bretonny y mena 200 hommes arrivant y trouva six François à Cayenne, 4 a Maraauny, et sept a Suriname sans aucunes provisions ni commoditez de France, et tous reduits a vivre parmy les sauvages, plus charitables sans comparaisons [avec la] compagnie.

s'establit a Cayenne ou il trouva six François vivans avec les sauvages, plus charitables, que les Normans. Il y a avoit aussy 4 François a Maroüiani et 7 a Suriname, sans aucunes provisions.

Depuis le temps, la suite de ce qui est arrivé au temps de Bretigny et depuis, en 1652, soubz une nouvelle compagnie dite France equinoctiale, et depuis, en 1669, soubz une compagnie royalle, soubz *Monsieur* de la Barre, commandant, estant connu par l'histoire. L'on peut y avoir recours pour en savoir les verités.

Synamari est la première habitation des François en 1626.

Conanama en 1628. A Cayenne, a Maroüiany et a Suriname depuis 28 jusques en 1649.

Courou a este habité du temps de Bretigny. Des Gallybis avoient leurs habitations sur cette riviere et le chef estoit un nommé Pépora qui avoit pour femme une sauvagesse nommée Jäca. Ceste femme avoit pour amie commere ou banaré une françoise nommé *Madame* Le Bret ou salé, mariée a un des domestiques dudit de Bretigny, qui avoit pris une habitation sur les bords de ceste riviere proche celle dudit *Capitaine* Pépora³⁷.

3. *L'acte notarié du tabellionage de Lyons-la-Forêt*

L'acte dont il est question ici a été signalé par André Nardeux (2001) à partir de l'inventaire sommaire de la série E qui en donne une analyse substantielle³⁸. Daté du 2 septembre 1632, il contient la déposition de Jean de Quiry et de David Ogier faite à la demande de Michel Mahier (ou Mayer) par laquelle ils déclarent avoir vu débarquer à Sinnamary

37. Selon Antoine Biet, *Voyage de la France Equinoxiale en l'Isle de Cayenne, entrepris par les françois en l'année MDCLII*, Paris, François Clouzier, 1664, p. 155-157, curé et remplaçant de l'abbé l'Isle Marivault lors de l'expédition de Paris à Cayenne en 1652, commandé par M. Le Roux, Sieur de Royville, la femme de Pepora était « une femme des plus belles Indiennes » et de la nation Palikur. Lors d'un raid mené avec l'aide de Brétigny contre les Palikur, les Galibis la prirent comme esclave et le butin de Brétigny mais après la déroute de Brétigny, Pepora la prit comme femme car il était devenu très amoureux d'elle (figure 3).

38. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Eure, Archives civiles, série E*, rédigé par MM. l'abbé Lebeurrer, Dolbet et Georges Bourbon, Evreux, imprimerie de Charles Herissey, 1899, p. 97.

un individu disant se nommer Jean Mayer, « venant d'Angleterre », qui décéda à Sinnamary le jour de Pâques 1630 (21 mars) après être resté six semaines environ avec eux. On comprend que cette déclaration avait pour finalité de permettre le règlement de la succession de Jean Mayer dont Michel était l'un des héritiers (figure 2).

Le document apporte plusieurs précisions sur la chronologie des événements ainsi que sur la composition de la première colonie de Sinnamary. Il indique tout d'abord que Michel Mayer arriva à Sinnamary au début de l'année 1630 après un passage par l'Angleterre. Comme il mourut le jour de pâques 1630, soit le 21 mars et qu'il y vécut six semaines ou environ, on peut situer son arrivée à Sinnamary au début du mois de février. On ignore toutefois si l'arrivée de Michel Mayer est liée à celle de la flotte du capitaine Le Grand qui arriva à Sinnamary en 1630 avec cinquante hommes. Quant au retour de David Ogier et de Jean de Guiry en Normandie, il est probablement antérieur de peu à la date du 2 septembre 1632, ce qui signifierait que les deux hommes sont restés un temps sous le commandement de Chambaut qui dirigea la petite colonie après la mort de Chantail, décédé au cours de l'année 1630.

L'acte notarié du 2 septembre 1632 apporte également des détails intéressants sur les premiers colons de Sinnamary puisque David Ogier et Jean Guiry y sont qualifiés d'écuyers, demeurant tous deux à Lyons-la-Forêt. On sait par ailleurs que Jean de Guiry et Henri Chantail étaient frères : en 1618, tous deux fils et héritiers de Suzane de Hardeville, ils vendirent à Louis de Tilly la seigneurie de Lorleau, près de Lyons-la-Forêt, pour la somme de 10 000 livres³⁹. Suzanne de Hardeville avait en effet épousé en premier mariage François de Guiry, décédé en 1597, puis en seconde noces, Laurent Chantail. Jean de Guiry avait donc entre 29 et 46 ans lorsqu'il partit pour la Guyane, et Henri de Chantail un peu moins de 30 ans. Jean de Guiry était chargé de famille lorsqu'il partit pour la Guyane : marié avec Charlotte Ogier, il avait alors plusieurs enfants. Quant à David Ogier, il était le beau-frère de Jean de Guiry. Charles de la Roncière s'est donc trompé en affirmant que Chantail était originaire de Lyon sur le Rhône puisqu'il s'agit de Lyons-la-Forêt⁴⁰.

Guillaume Prempain dit Chambaut était lui originaire de Caen comme l'a montré Philippe Barrey grâce à un acte conservé dans le tabellionage de Rouen⁴¹, et probablement issu d'une famille de marchands protestants⁴². Était-il le seul protestant de cette expédition ? Il existait en effet une communauté protestante à Lyons-la-Forêt dont faisait partie le père du célèbre Isaac de Benserade⁴³. Quant à Michel et Jean Mayer, il se pourrait qu'ils aient été liés à une famille de marchands

39. Archives dép. Eure, E1158, f. 469.

40. Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française. En quête d'un empire colonial*, Richelieu, Paris, Plon, 1910, tome IV, p. 668.

41. Barrey, 1917, p. 28.

42. On relève le nom de plusieurs individus ainsi nommés dans le registre des Protestants de Caen. Cf. C. E., Lart, *The Registers of the Protestant Church at Caen*, tome I, Vannes, Impr. Lafolye frères, 1907.

43. *Discours sommaire de M L.T. touchant la vie de M. Benserade, Œuvres de Monsieur de Benserade*, Première partie, Paris, chez Charles de Sercy, 1617, p. 9.

de Rouen bien connue dans le milieu protestant : Isaac Mayer, marchand originaire de Rouen, fut membre du consistoire du Havre entre 1581 et 1639. Adam Delalieuve, un autre protestant du Havre qui avait épousé Anne Mayer, fut associé avec son beau-frère, Claude Mayer, dans des opérations de pêche à Terre-Neuve ainsi que dans le commerce avec l'Espagne⁴⁴.

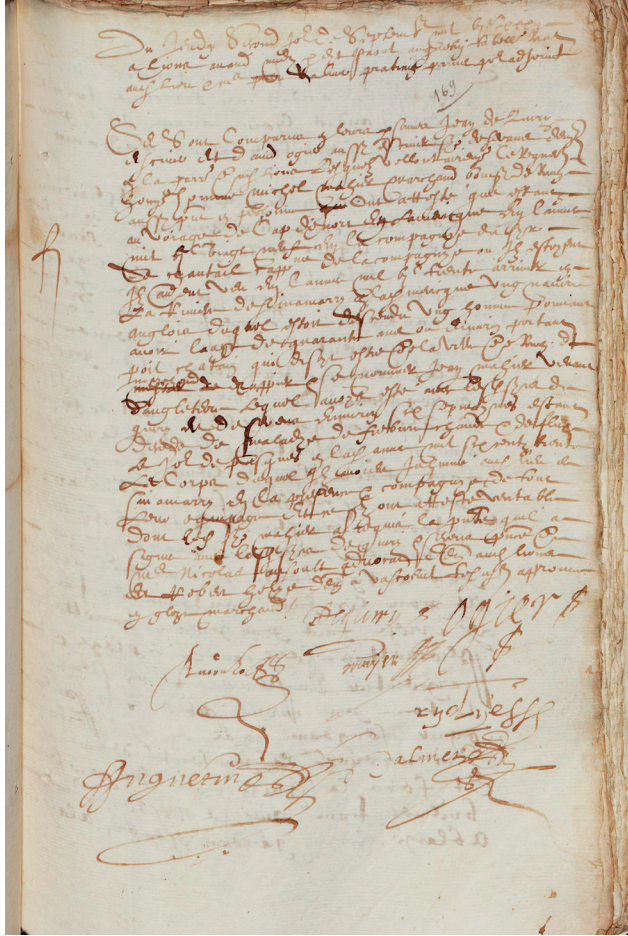


Figure 2 : L'acte notarié du tabellionage de Lyons-la-Forêt, Archives départementales de l'Eure, E1166, f. 169

44. Robert Richard et Denis Vatel, « Le consistoire de l'église réformée du Havre au XVII^e siècle : les laïcs (étude sociale) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, vol. 128, 1982, p. 283-362.

Document 3 : 1632, 2 septembre.

À la demande de Michel Mayer, Jean de Quiry et David Ogier témoignent de ce qu'ils ont vu arriver à Sinnamary un individu qui disait s'appeler Jean Mayer, lequel y décéda le jour de Pâques 1630⁴⁵.

Du jeudy second jour de septembre mil vi^c xxxii a Lyons avant midi par devant Paoul Anquetin, tabellion roial audit lieu et maitre Pierre Galiner, praticien, prins pour adjoint,

Et sont comparus en leurs personnes, Jehan de Quiry, escuier, et David Ogier, aussi escuier, *seigneur* de Serans, *demeurants* en la paroisse dudit Lions, lesquels vollontairement ce requerant honnorable homme Michel Mahier, marchand, bourgeois de Rouen aussi *present* en personne, qui ont attesté que estant au voiage de Cap de Nort, en Lamericque, en l'annee mil vi^c vingt neuf, en la compaignye du sieur de Chantail cappitaine de la compaignye ou ils estoient, ils *avaient* veu en l'annee mil vi^c trente arriver en la riviere de Sinamarry, en ladite Mericque, ung navire anglois duquel estoit descendu ung homme pouvant avoir l'aage de quarante ans ou viron, portant poil chatain, qu'il disoit estre de la ville de Rouen et Michel de⁴⁶ marchand drappier, et se nommer Joan Mahier, venant d'Angleterre, lequel avoit esté avec lesdits sieurs de Guiry et de Serans environ six sepmaines, estant decedé de maladie de fiebvre chaude et de flux le jour de Pasques en ladite annee mil six centz trente, le corps duquel ils avoient inhumé audit lieu de Sinammary en la presence et compaignye de tout leur equipage. Et ce ilz ont attesté veritable dont ledit sieur Michel Mahier a requis la presente qu'il a signé avec lesdit sieurs de Queri, en leur presence, et Maitre Nicolas Ausoult, advocat, *demeurant* audit lieue, et Robert Helye *demeurant* a Vascoeuil, tesmoins. Aprouvé en gloze marchand.

[signé] de Guiry Ogier Ausoult Mayer Helye Anquetin Galiner

AFTERMATH OU LA SUITE ET FIN DE LA COLONIE NORMANDE...

En 1630, après le décès de Chantail, Chambaut reste seul à gérer la colonie. Il est possible que cet ancien habitant de Saint-Christophe ait été associé aux entreprises commerciales de Jacques Robin, grand marchand de Rouen, et que les Bontemps, très liés avec Jean Rozée, aient fait partie de cette société. La colonie guyanaise reçut assez régulièrement des renforts de Dieppe : en 1628, quatorze hommes commandés par le capitaine Lafleur, puis en 1630 cinquante hommes emmenés par le capitaine Le Grand. Les marchands rouennais soutinrent alors Chambaut de leur mieux, ce dernier devant lutter contre les désertions, les difficultés du climat, la famine, mais aussi l'omniprésence hollandaise sur la Côte sauvage.

La version A du document 2 précise qu'en 1632, les Hollandais allèrent jusqu'à offrir à Chambaut « mille pistoles » pour la colonie normande, lequel refusa. Cette indication est intéressante car ce « David Pitre »

45. Arch. dép. Eure, E1166, f. 169.

46. Ces mots sont barrés.

pourrait être David Pietersz de Vries dont le journal indique qu'il visita la Côte sauvage deux ans plus tard, en 1634⁴⁷. David Pietersz de Vries déposa un dizaine de colons sur l'Île de Cayenne pour le compte de la Chambre d'Amsterdam de la WIC⁴⁸. Une fois arrivé à Cayenne, il découvrit les ruines d'un vieux fort qui, selon ses dires, avait été abandonné par les Français. Il y retrouve également quelques Zélandais et des Anglais qui constituaient les restes d'une colonie zélandaise créée en 1627 pour le compte de Jan de Moor, maire de Vlissingen. De Vries passe ensuite devant la côte des Guyanes et s'arrête à *Sinamari* où il rencontre « Schanbon » :

« Je suis remonté trois milles en amont de cette petite rivière parce que là vivait un capitaine français appelé Capitaine Schanbon, qui y demeurait depuis trois ans avec douze Français. Il avait chargé un bateau avec une cargaison d'aggie, appelé aussi piment long, et il attendait ce jour là l'arrivée d'un bateau qui venait pour chercher le même type de cargaison. Il m'a invité à rester la nuit chez lui ce que j'ai fait. Je suis allé à la chasse avec lui et nous avons attrapé un porc qui avait le nombril sur le dos. Son canonnier a tiré avec un seul coup 33 sarcelles ce qui m'a étonné. Le matin j'ai pris congé du capitaine en le remerciant de son hospitalité. C'est ici que j'observais que cette nation d'Indiens n'est pas aussi voleuse que dans d'autres régions, car nous avons laissé notre bateau la nuit sans garde et nous avons pu constater qu'ils avaient visité le bateau [parce que] ils avaient déplacé les marchandises de la cargaison, mais qu'ils n'avaient rien pris. Le capitaine français a dit qu'il avait effectué plusieurs voyages dans le Pays avec tout son monde, mais il ne lui avait jamais rien manqué⁴⁹. »

De Vries nous raconte sa rencontre entre hommes avec Chambaut mais ne parle point d'une tentative d'achat de la colonie normande. Chambaut ayant décliné son offre, la Chambre d'Amsterdam dut se replier sur la Côte sauvage, dominée depuis quelques années par la Chambre de Zélande⁵⁰. Il rejoignit ensuite la colonie anglaise de Marshall sur la rivière de Suriname et continua finalement son chemin vers les Antilles. Ayant apparemment refusé l'offre hollandaise, le lieutenant de

47. Il pourrait s'agir aussi du capitaine Pitre mentionné dans *Du Tertre 1667* tome I, p. 59, 115.

48. De Vries 1655, p. 123 et 130-131.

49. Ibid., p. 132. Traduction extraite de Martijn van den Bel et Eric Gassies, « Le passage de David Pietersz de Vries sur la côte des Guyanes en 1634. Avec une brève introduction à ce récit de la présence néerlandaise en Guyane française entre 1598-1677 », *La Guyane au temps de l'esclavage. Discours, Pratiques et Représentations, Actes du colloque 16 au 18 novembre 2010 à Cayenne*, Jean Pierre Bacot & Jacqueline Zonzon (éds.). Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2011, p. 62-63. Le lieu principal ou lieu fort de cette colonie se trouve à environ 3 milles nautiques germaniques (1 mil germanique = 7157m selon Snellius), soit 22 kilomètres environ, depuis son embouchure. On ne connaît pas la situation du littoral de l'époque mais si on prend la bande sableuse de la Route de l'Anse (étant la plus récente) comme pointe de départ, la colonie normande se trouvait près de la Pointe Combi. La plupart des fortifications de cette époque étaient situées un peu plus loin sur la rivière, près des villages amérindiens desquels les colons dépendaient fortement pour leur survie.

50. On peut ici mentionner les colonies zélandaises installées par Jan de Moor à Cayenne, l'Oyapock et Tobago mais aussi celle de la famille van Père à la rivière Berbice, voir Henk den Heijer, *De geschiedenis van de WIC*. Zutphen, Walburg Pers, 2002.

Chambaut, Césard Guillaume, alla chercher du renfort en 1632 à Dieppe et revint selon un contrat passé avec ses associés⁵¹ avec 60 hommes placés sous le commandement du capitaine Bontemps⁵². En 1633, le capitaine Le Grand y mena encore soixante-six hommes auxquels s'ajoutèrent six autres hommes, débarqués par le capitaine Grégoire.

C'est le 27 juin 1633 que la compagnie rouennaise de Rosée et Robin s'empare officiellement de la colonie normande en Guyane. Grâce à l'appel de Richelieu, qui distribuait des privilèges pour la colonisation des Frances nouvelles, ces marchands rouennais obtiennent le monopole du commerce avec la côte des Guyanes⁵³. Bontemps demeure cependant dans les parages et soutient les colons de la première heure. En 1638, il reprend la main en obtenant un monopole commercial pour trente ans avec le Cap du Nord, entre l'Amazone et l'Orénoque⁵⁴.

Selon Ternaux-Compans, ce sont ces quelques colons, arrivés avec le capitaine Le Grand, qui commencent en 1634 à faire des cultures sur la côte de Rémire. Trois ans plus tard, ils construisent à l'embouchure de Cayenne un fort et un village qui devint plus tard la capitale de la colonie⁵⁵. En 1635, l'année de la fondation de la Compagnie des Îles de l'Amérique, le Cardinal de Richelieu demande aux Capucins de Normandie de se rendre à Saint-Christophe, au Sénégal et au Cap du Nord où les colons « pourraient recevoir de l'instruction et consolation spirituelle »⁵⁶. Le deuxième article de l'acte de fondation de cette compagnie stipule également qu'il fallait « instruire les sauvages »⁵⁷. En 1637, Chambaut est déjà décédé mais le capitaine Jean Des Vaux l'ignore encore et lui envoie un chirurgien qui débarque à Cayenne en compagnie de deux Capucins envoyés par le Père Joseph de Rouen⁵⁸. Le rapport de cette mission à

51. FR-BnF Naf 9336, f. 59. Cette mention est la preuve pour le curé J. Le Ber que la Compagnie des Marchands de Rouen, qui soutenait clairement Chambaut, avait à sa tête Jacob Bontemps, et peut-être même Mathieu Bontemps et Gabriel Letellier qui, en 1624, lui avaient confié un navire pour aller à la Guyane, en faisait-il partie, voir l'essai de Le Ber dans *La Vigie* du 15 septembre 1936.

52. Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française. En quête d'un empire colonial*, Richelieu, Paris, Plon, 1910, tome IV, p. 668 et 669, note 2, voir aussi Du Tertre 1667 tome I, p. 286 pour le capitaine Bontemps en 1645.

53. Ibidem ; Georges Fournier, *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation*. Paris, Chez Michel Soly, 1643, p. 352.

54. Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française. En quête d'un empire colonial*, Richelieu, Paris, Plon, 1910, tome IV, p. 671.

55. Ternaux-Compans 1843, p. 38-39. Cependant, d'où ce dernier tire cette information nous reste inconnu.

56. Lettre datée du 30 septembre 1635 du Cardinal Richelieu au Père Provincial des Capucins en Normandie (Le Ber dans *La Vigie* du 15 septembre 1936). Auparavant, le 12 juillet 1635, quatre Dominicains ont été accordés les pouvoirs par le Pape aux Antilles françaises sous le commandement du Père Pelican, Louis-Élie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*. Paris, Chez Quillau, 1784, tome i, p. 39-40.

57. Du Tertre 1667 tome I, p. 47-48. Selon la carte du Sieur d'Anville (1729), « rectifiée et augmentée dans le détail sur les Mémoires de M^r. Milhau Chevalier de l'Ordre de S^t Michel », les Français s'installent en 1635 pour la première fois à Cayenne. Jean-Baptiste Labat, *Voyage du Chevalier Des Marchais en Guinée, isles voisines, et à Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*. Paris, Chez Saugrain, 1729 tome III, p. 1.

58. Giovanni Pizzorusso, *Roma nei Caraibi. L'organizzazione delle missioni cattoliche nelle Antille e in Guyana (1635-1675)*, Collection de l'École française de Rome 207, Rome, École française de Rome, 1995, p. 142-143 ; FR-BnF Naf 9336, f. 59.

Cayenne révèle que « l'occupation est pénible, peu fructueuse (...) les Indiens naturels ne se convertissent point »⁵⁹.

L'octroi de Bontemps de 1638 est ratifié le 26 mai 1640⁶⁰. Bontemps avait cependant envoyé l'année précédente en Guyane le capitaine Salomon Bichot avec un renfort de 52 hommes. En 1640, il envoie le capitaine Des Vaux. C'est le premier septembre 1643 que part l'expédition la plus importante, organisée à Paris par le lieutenant-général Charles Poncet de Brétigny. L'expédition est financée par les marchands de Rouen, le transport étant assuré par les navires de Dieppe sous le commandement d'Emery de Caen et de Labbé. Elle a fait l'objet d'un récit de la part de Paul Boyer de Petit Puy et l'on sait que sa fin fut terrible⁶¹, l'attitude de Brétigny évoquant celle de Klaus Kinski dans le film de Werner Herzog « Aguirre, la colère de Dieu »...

En 1645, après cet épisode douloureux, le capitaine Mirbaut fait débarquer une quarantaine d'hommes, sous le commandement du Sieur de La Forest, ainsi que deux pères Capucins qui retrouvent les restes de l'expédition de Brétigny au pied du Cépérou⁶². Le capitaine Mirbaut les prend à bord et les débarque aux Antilles, à l'exception de seize hommes et des Capucins qui s'installent au Mahury, sous les ordres de La Forest. Six semaines plus tard, ils sont tous massacrés par les Amérindiens, à l'exception de Le Vendangeur, commis des marchands de Rouen, qui réussit à se sauver et à rejoindre Bontemps⁶³. En 1649, ce dernier envoie 21 hommes sur le navire du capitaine Salomon Bichot en Guyane⁶⁴.

59. Guillaume de Vaumas, *L'éveil missionnaire de la France au XVII^e siècle*, Bibliothèque de l'Histoire de l'Église, Paris, Bloud & Gay, 1959, p. 227.

60. BnF, Naf 9336, f. 60.

61. Boyer 1654. Il est intéressant de noter que, lors de son arrivée à Cayenne, Brétigny se présente d'abord au pied du Mahury où habite un certain Sieur de Fossez (ibid., p. 73). À propos de la rade de Cayenne, Boyer (ibid., p. 75) remarque qu'elle est utilisée depuis longtemps par les Néerlandais lors de leur arrivée en 1643 : « Le vingt-&-neufviesme, une partie des troupes descendirent à terre avec des haches & des serpes, & nous levasmes l'ancre de devant nostre Habitation, pour l'aller remouïller devant la montagne de Seperoux, où les Flamens s'estoient autrefois habituez, & ou nous n'avions que cinq brasses d'eau, comme estant plus près de terre. » Plus loin il remarque également la présence d'un puits creusé par les Néerlandais : « Pour la boisson ordinaire, l'eau ne nous estoit pas espargnée, quoy que nous n'eussions qu'un puits qu'il nous falut grandement nettoyer à nostre arrivée; parce que quand les Sauvages eurent tuez les Flamens qui s'y estoient habituez auparavant nous, ils l'empoisonnerent, & le remplirent de terre, ce qui nous obligea à l'eslever de pierre tout à l'entour, après l'avoir creusé bien avant, & y poser nuit & jour une sentinelle, afin d'empescher les Sauvages de faire encore la mesme chose. A cet effect Monsieur de Bretigny y fit tracer comme une espede de fortification à l'entour, pour en empescher l'accez aux vaisseaux ennemis, aussi bien qu'aux naturels de l'Amérique » (*Ibid.*, p. 86-87). En effet, il pourra agir d'une petite colonie néerlandaise, comme celui de Jan de Moor; comme le témoigne la déclaration, datée de 1640 dans les Archives notariales d'Hoorn (Pays-Bas), de Jan Andries, 22 ans, qui résidait depuis 6 ans sur l'Île de Cayenne (cf. Annexe 1).

62. Boyer 1654, p. 115 note qu'en 1644 le Sieur Saint-Méry, fuyant la tyrannie de Brétigny, récupère 5 Français de Chambaut sur le Maroni : « Enfin nous levasmes l'ancre de devant Seperoux, & nous arrivasmes le lendemain à la riviere de Marony, où Monsieur de Saint-Remy fut, pour voir la situation du lieu, où il trouva cinq François que Chambaut y avoit laissez de son temps, & qui vouloient abandonner la place pour nous suivre. Monsieur de saint-Remy voyant leur bonne volonté les fit embarquer avec nous le douziesme jour de Mars de l'année mil six cens quarante-&-quatre, & les mena jusques à Suriname, ce qui estonna grandement les Sauvages d'apprendre que nous avions desseïn d'y faire nostre demeure ».

63. Biet 1664, livre 2, chapitre XXIII.

64. BnF, Naf, 9336 f. 58-60.

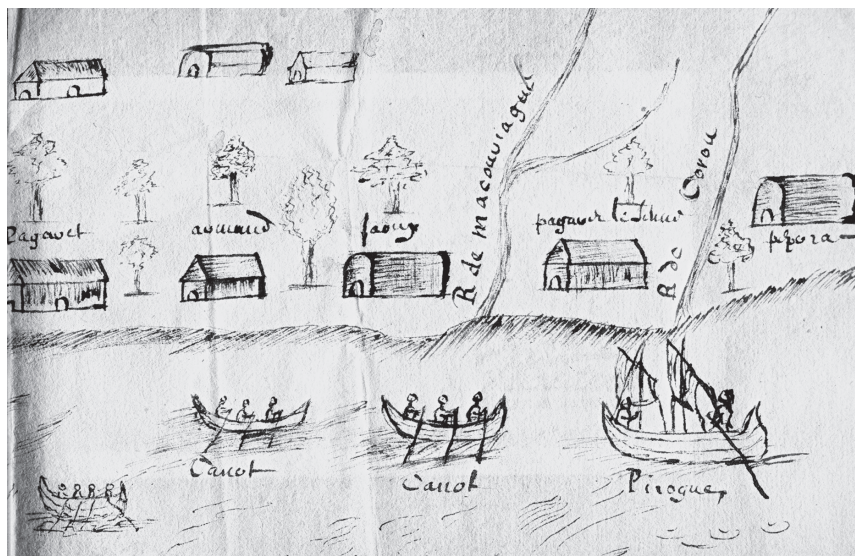


Figure 3 :

Dessin du rivage guyanais entre Kourou et Cayenne, collé collé sur la carte à la carte d'Aigremont qui se trouve dans une copie du livre d'Antoine Biet, *Voyage de la France équinoxiale* (1664) appartenant au P. R. Jacques Aléaume (avec les remerciements à Jack Leroux). Pour les noms écrits près des maisons on lise de gauche à droite : « Pagaret », « Armand », « Faouy », « Pagaret lejeune » et « Pepora ». Pour les rivières on lise « R. de macouriaque » et « R. de Corou ». Pour les embarcations on note deux fois « canot » et une fois « pirogues » (avec les voiles)

Entre temps, une nouvelle compagnie d'origine parisienne, dirigée par l'abbé de l'Isle Marivault et les Sieurs de Royville et de Bragelonne, souhaite s'installer dans la concession américaine de Bontemps (figure 4). Cherchant à prendre cette expédition de vitesse, Bontemps envoie à Cayenne en février 1652 soixante nouveaux hommes placés sous les ordres de Le Vendangeur qui doit réoccuper le mont Cépérou et placer Huet de Navarre à la tête du fort⁶⁵. Lorsque l'expédition parisienne arrive du Havre, elle est dirigée par Duplessis et Bragelonne car l'abbé l'Isle Marivault s'est noyé près du Havre (il est alors remplacé par Antoine Biet) tandis que celui qui devait prendre le commandement de la colonie, Etienne Le Roux, sieur de Royville en Pays de Caux, est retrouvé mort à bord de son bateau juste avant son arrivée à Cayenne. Au même moment, Bontemps envoie de Dieppe des vivres et 50 colons commandés par le capitaine Courpon, son cousin, mais leur frégate arrive une semaine après l'expédition parisienne et Le Vendangeur a déjà dû rendre le fort⁶⁶.

65. Biet 1664, p. 75.

66. Selon Biet, il s'agit vraisemblablement d'une conspiration entre les Marchands de Rouen et Royville, voir aussi Gayle Brunelle, « The Assassination of the Sieur de Royville and the Debacle of the Compagnie de l'Amérique Equinoxiale, 1651-1654 », *Terrae incognitae* 45 (2), 2013, p. 99-112.

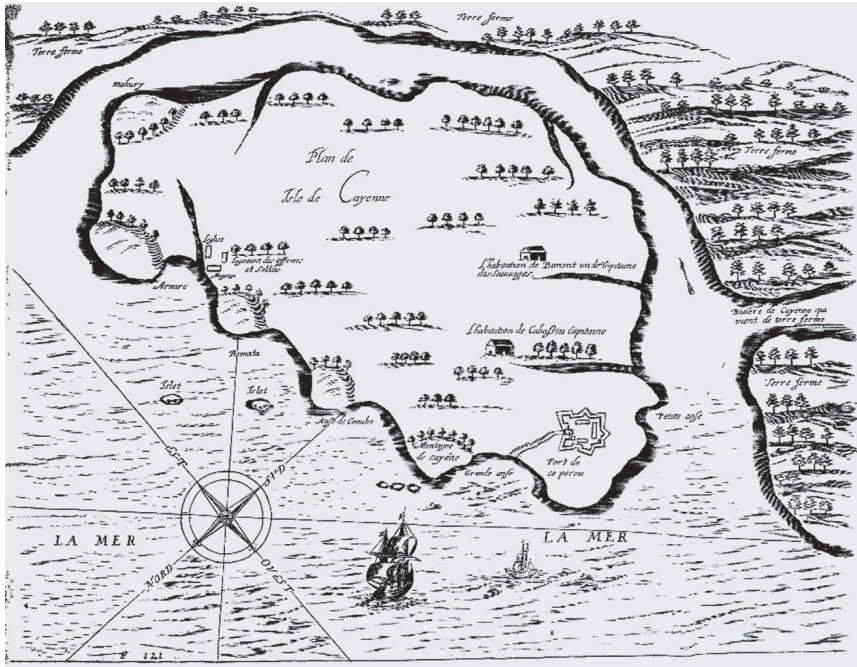


Figure 4

Carte de l'île de Cayenne publiée en 1654 par le Sieur d'Aigremont dans son œuvre *Voyage des français au Cap Nord* après la page 120

Quand Courpon arrive, il trouve le fort pris par les rivaux « Parisiens » sous le commandement de Vertaumon qui n'accepte pas d'intégrer les gens amenés par Courpon « presque tous enfants »⁶⁷. Il décide d'embarquer les gens de Bontemps et de partir à la Grenade⁶⁸. Bontemps porte plainte contre la compagnie rivale et après une convocation au Conseil du Roi, l'affaire est conclue par la fusion des deux colonies ce qui constitue alors la fin des colonies normandes en Guyane⁶⁹.

Ces installations normandes en Guyane furent difficiles, et les échecs nombreux. Parmi les colons qui tentèrent l'aventure, beaucoup y trouvèrent la mort. Certains revinrent en Normandie accompagnés d'Amérindiens pour qui le déracinement dût être au moins aussi important. Un seul a laissé quelques traces écrites, son inhumation ayant été enregistrée par le curé de Dieppe à travers cette courte mention : « Le 5 [mai 1640]. Un sauvage du quadenort [= Cap de Nord] nommé Tabané, décédé le 4,

67. Biet 1664, p. 83

68. *Histoire de l'île de Grenade en Amérique : (1649-1659)*, Manuscrit anonyme de 1659, présenté et annoté par Jacques Petitjean Roget, Texte établi par Elisabeth Crosnier. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 90, note 3.

69. FR-Bnf Naf 9336 f. 58-60.

aagé de 39 ans ou viron et baptisé en l'agonie, a esté inhumé en l'église » (figure 5)⁷⁰. Si le nom de cet individu n'a pas disparu au profit d'un nom chrétien, c'est vraisemblablement parce qu'il a été baptisé alors qu'il était mourant. On aimerait bien sûr savoir à quel moment et comment il était arrivé à Dieppe, et s'il avait reçu une formation de catéchisme. Son inhumation au sein à l'intérieur de l'église, et non dans le cimetière de la ville, témoigne toutefois de son intégration dans la population dieppoise.

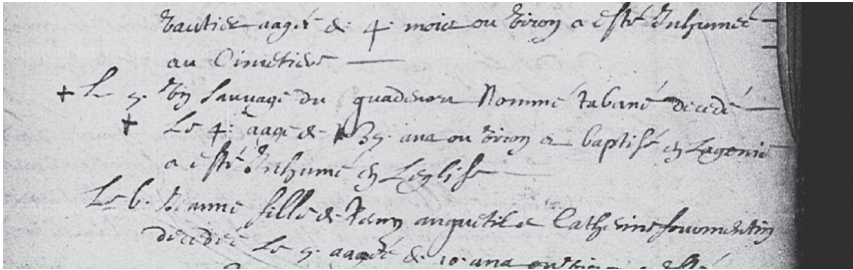


Figure 5 : Enregistrement de l'inhumation de Tabané,
Archives départementales de Seine-Maritime, 3^E00999, f. 8

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : (a) Carte du littoral de la Guyane entre l'Oyapock et le Maroni et (b) carte du littoral des Guyanes entre l'embouchure de l'Orénoque et l'Amazonie
- Figure 2 : L'acte notarié du tabellionage de Lyons-la-Forêt, Archives départementales de l'Eure, E1166, f. 169
- Figure 3 : Dessin du rivage guyanais entre Kourou et Cayenne, collé sur la carte d'Aigremont qui se trouve dans une copie du livre d'Antoine Biet, *Voyage de la France equinoctiale* (1664) appartenant au P. R. Jacques Aléaume (avec les remerciements à Jack Leroux). Pour les noms écrits près des maisons on lit de gauche à droit : « Pagaret », « Armand », « Faouy », « Pagaret lejeune » et « Pepora ». Pour les rivières on lise « R. de macourriague » et « R. de Corou ». Pour les embarcations on note deux fois « canot » et une fois « pirogues » (avec les voiles)
- Figure 4 : Carte de l'île de Cayenne publiée en 1654 par le Sieur d'Aigremont dans son œuvre *Voyage des français au Cap Nord* après la page 120
- Figure 5 : Enregistrement de l'inhumation de Tabané, Archives départementales de Seine-Maritime, 3^E00999, f. 8

70. Arch. dép. de Seine-Maritime, 3^E00999, fol. 8. Cette inhumation est signalée par Le Ber dans *La Vigie* du 9 septembre 1936 qui la date par erreur du 24 mai.

ANNEXE 1

Transcription de la déclaration de Jan Andries, datée le 20 octobre 1640, dans les actes notariaux de 1685 des Archives de la Frisonnie occidentale à Hoorn (Pays-Bas), inventaire n° 975, f. 175-176

Déclaration de Jan Andries de Jutland (Danmarque) à la demande de Cornelis IJsbrantsz van der Sluijs, maître du St Jan, en tant que traducteur à Cayenne, en 1639, ayant été recruté car il avait déjà vécu 6 ans sur la Côte sauvage. Il déclare que la cargaison, comprenant seulement 200 haches du type « noordhoeck » et 150 douzaines de grands et petits couteaux, et un assortiment de perles en verre, n'était pas bonne pour le troc avec les Amérindiens. Le troc n'a livré que 24 hamacs et 300 livres de teinture [soit la preuve d'une mauvaise cargaison]. Les machettes n'étaient pas bonnes de même que les herminettes qui n'avaient pas une lame appropriée (droite au lieu d'être courbée). Des petites haches, des perles en verre de couleur blanche et bleue, des aiguilles, des épingles, des hameçons, des peignes en bois, des miroirs quadrangulaires, des boucles d'oreilles de Venise ainsi que des perles en verre ont été renvoyé car ces objets n'étaient non plus à propice pour le troc sur l'Amazone, la côte des Caraïbes ou sous-le-vent.

[175r]

[in de marge: en alle soorteringe [cleijne] cralen]
Compareerden voor mij Reijer Sampson
bij den hove van Hollant der stede Enckhuijsen
residerende ende geadmitteert openbaar notaris ter
presentie vande naer te noemen getuijgen
d'eersame Jan Andriesz van Genijer in
Iutland, out ontrent den xxii jaren* rechtensz
[*Albert Evertsz
timmerman out 28 jaren
ende Jan Wilbrantsz
van Helder
Seijnenwachter
out xvi jaren]
verdaecht omme der waerheijt gethuijgenisse
te geven : ten versoucke van d'eersame Cornelis
IJsbrantsz van der Sluijs schipper van den
schepe genaempt den St. Jan ende dat heeft
zijn comparant < Jan Andriesz > verclaert ende < bij desen > getuijcht op sijnen [175v]
mannen waerheijt (onder presentie van
sommelen eede) : hoe waerachtich is dat
zij deposanten in den jaere xvi ende negen & dertich
vande requerant < waer met sijn Voorsegde schepe leggende was > in Reviere van
Caijanen
gelegen aende Wilde Kust van West Indien
omtrent < op > vier graden benoorden de lynie
om hem < met selve > als tolcke te dienen ende te varen* gehuyrt
[* mits hij deposant
opte ses jaren
aldaer opde vz
Wilde Kuste bij
de wilden geweest
ingewoonth

de plecke ende negotiatie en
handel kennende
was]
ende opde vz schepe gecommen op Cormis
dage om t cargesoen ten [meesten] ende
[wel] ten oirbaer ten behoeven ende proffijte vande vz [schipper]
ende sijnen Reders aende wilden aldaer te
verhandelen: Ende dat hij deposant
't vz cargasoen oversiende daer in en weijnich
onder bevonden heeft alsulcke waren ende
coopmanschappen, bequaem daer
te verhandelen : als alleenelijcken twee hondert
noortheckse bijlen, mitgaders hondert en
vijftich dosijn soo groote als cleijne messen
[*in de marge*: en alle soorteringe
cleijne cralen]
enichsins bequaem te verhandelen
ende dat den reg voor de voorsegde bijlen
int verhandelen niet anders heeft connen become
als welcker quantiteit hout, oock
ontrent xxii a 24 amacken, en ontrent driehondert
ponden verven en vz messen meest
< heeft moeten > gegeven ende verruijlen voor verversinge ende
Virtualij : ten behouve van het scheepsvolk
als niet veel anders daer voor connende
vercrijgen, Ende dat de voordere waren
of coopmanschappen int vz cargasoen
als namentl de hackmessen die behoorde
crom geweest te sijn recht
van lemmets < waren en > daerdoor onbequaemen
[*in de marge* : en niet getrocken
op de gehele Wilde
ende West
Indische kuste]
oock niet verhandelen costen, als mede ontrent twee
hondert Canoo : dissels, die hadde
behoren crom van lemmets ende met een
holle goot < gemaect > [gehoeft] te sijn, gelijk hier te
lande de goot dissels gemaect werden,
recht en plat van bladen waren
< vant getrocken > en ondienstich om te verhandelen **[176r]**
oock eenige cleijne handbijlties mede
als vooren aldaer ondienstich bevonden
insgelijcx eenige quantiteit soo witte als
blauwe groote cralen voorts eenige soo
groote als cleijne arpoenen, een merckel[ick]
deel soo groot als cleijne spelden < en naelden [velssen] > menichte
van soo groote als cleijne visch hoecken,
de houten kammen : de cleijne viercanten
spiegelties, de doos vol < veneetsche > oorhangers
als glasen perelen, ende dat de
Requirant alle de vz onbequame waren
ter plaetse en custe voorsegd noch
inde Amasonis, mitgaders
de Carijbische kuste noch eenige
andere plaetsen beneden wint leggen, alle gans niet en

< van inwoonders > begeert ofte getrocken int
alderminste (als aldaer overal overal ondien
tich en) als waeren voor connen < reijlen noch [becommen] >
weder om heeft moeten
voeren ende thuijs brengen : alsoo de vz
waren ende coopmanschappen gener
waren noch cargasoen was, gewoon
daer te verhandelen : ende dat die geene
die dat vz cargesoen* soo < waren gecofte ofte >
[* ende de vz Albert
Evertsz ende Jan
Hilbrants getuijgen
vz verclaeren
de vz depositie :
vande vz Jan Andries tolck
alsoo dop
rechte waerheijt
inder daet gepasseert
ende hem wel kennen
te sijn]
heeft gan geen geen < kennis noch > ervarentheijt vande
handel en goederen op de wilde
kust als vz begeert ende getrocken te coopen
gehadt heeft, waermede hij
deposant besloot sijn verclaren
die gepasseert is, te huijse mijns
notaris, ter presentie van d' eersame
Sijmen Jansz ende Jacob Eecken burgers
geboost waere opr getuijgen hier toe versocht
desen xxen Octubris 1640

Dit is ges[spel] [] Jan I A
Albert Evertss
Jan Hilbrantsen
Sijmen Jansz
Jacob IJckessen

Andries getuige vz
Des T e r p o n d e
Not[ari]s